

Le redécoupage électoral : une proposition 2008 antédiluvienne...

Quelle tristesse que la proposition du Directeur Général des élections du Québec qui vient ici nous annoncer la possible disparition de notre comté.. Une proposition obligée diront certains par la conception archaïque de la loi qui ne présente d'autre façon de faire que le nombre.

On se serait attendu, dans un monde moderne, éclairé et attentif aux évolutions à venir que le DGE fasse abstraction de simplicité et tout du moins soit en mesure de réaliser que sa proposition, très similaire à celle de 2001 mais radicalement différente (sic!, il tourne au moins dans le sens des aiguilles d'une montre en ce qui concerne la voix qu'il désire ôter aux gaspésiens) lui semble parfaitement obsolète.

En effet il a été amené sur la table des réflexions de société et ce depuis quelque temps déjà, la notion d'occupation territoriale, notion importante dans un Québec qui a drastiquement changé dans les trente dernières années. Ce territoire qui fait la nation, la province, le pays, regorge de ressources naturelles et humaines, participe à l'édification du Québec d'aujourd'hui et de demain et surtout participe à sa richesse collective. Cette richesse dont les définitions sont nombreuses mais qui pour les régions rurales ont un sens tout particulier. Ces régions ont en effet contribué depuis toujours à l'alimentation en ressources humaines et en fourniture de biens des zones plus peuplées.

Pour prendre soin de ce territoire, permettre son occupation, il faut des populations rurales qui s'y battent pour y vivre, le développer, le conserver et le mettre en valeur. Une différenciation primordiale doit donc être accordée à ces québécois qui occupent dynamiquement notre sol collectif pour que le Québec soit ce qu'il est et devienne ce qu'on en rêve.

Il est donc essentiel que chacun, régional ou urbain, réagisse vivement et rapidement, réalise que la démocratie demande des ajustements de forme et de calcul, que la loi électorale du Québec doit être changée pour éviter un appauvrissement de structure de notre société. Il n'est plus question ici de forme quant au contenu politique mais de fond, l'union des acteurs en chambre est donc ici primordiale.

La notion d'occupation dynamique demande l'établissement, autant sur le plan de la démocratie que sur le plan fiscal, de la mise en application de formules intégrant cette notion. Une formule de calcul qui permettra d'éviter que très bientôt, un immeuble seul aura en chambre et démocratiquement le même poids décisionnel qu'une région entière si les critères actuels continuent à s'appliquer.

Nos milieux de vie urbains et ruraux sont complémentaires et ne peuvent exister l'un sans l'autre et aujourd'hui il est essentiel que ces fils et filles de ruraux devenus urbains puissent entendre la voix de leurs pairs de la même façon que nous entendons la leur. Que cette complémentarité vitale pour notre avenir permette de penser, de voir et de décider autrement, différemment l'égalité.

En conclusion il est je le crois, essentiel, que dans une réflexion de changement et d'amélioration de nos instances démocratiques, nous soyons en mesure d'une part, d'assurer à chaque citoyen

une juste accessibilité à son représentant élu et d'autre part d'assurer à chacun des territoires une audience équivalente. L'évolution de la démographie demande donc que les circonscriptions soient révisées et l'augmentation du nombre de celles-ci pourrait être une solution alternative acceptable dans le provisoire.

Une réflexion profonde de cette loi est essentielle et doit être abordée par le biais du respect des différences à l'instar de tous les règlements et lois qui sont établis comme si le Québec était uniforme et terne.

Georges Mamelonet,
Maire, ville de Percé